

SAS AVIGNON



**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**
Mise en service : 2^d semestre 2023



STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE D'AVIGNON

ENTRÉE



REPÈRES

Acteurs du projet,
calendrier et chiffres

P. 4

**LA SAS, UN
ÉTABLISSEMENT
D'UN NOUVEAU TYPE**

P. 7

**IDENTITÉ ET
FONCTIONNALITÉ
ARCHITECTURALES :
LE CHOIX DU
SUR-MESURE**

Rencontre avec
Alain Bretagnolle,
architecte du projet

P. 11

**UN CHANTIER
MÉTICULEUX**

P. 19

**LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT
EN VIGUEUR DANS
L'ÉTABLISSEMENT**

P. 25

FAVORISER LA RÉINSERTION

L'architecture des lieux, ouverts sur l'extérieur, les volumes et la diversité des surfaces dédiées aux activités, de même que la place et le rôle des surveillants font la spécificité des Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS), telle que celle qui ouvre ses portes sur la commune du Pontet, à l'est d'Avignon. Des atouts qui seront mobilisés pour favoriser la réinsertion des personnes détenues.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET



Louis Delepaut
Chef de projet
à l'Agence publique
pour l'immobilier
de la Justice



Alain Bretagnolle
Architecte associé,
Architecturestudio



Karine Le Reun
Directrice de la SAS
d'Avignon



Julie Panis
Cheffe de projet
à la Direction de
la programmation
et de la prospective,
à l'APIJ



Damien Toussaint
Directeur de travaux,
Léon Grosse

LE CALENDRIER

Décembre 2018

Publication de l'avis
pour appel public
à candidatures

↓

Mars 2020

Notification du
marché de conception
réalisation

↓

Juin 2021

Début des travaux
de terrassement

↓

Août 2021

Début des travaux
de gros œuvre

↓

Avril 2023

Réception des travaux

↓

Mai 2023

Remise des clés

↓

Octobre 2023

Arrivée progressive
des premières
personnes détenues

LES ESPACES



4 982 m²
de surface
de plancher

797 m²

de surface dédiée
à la plateforme
d'insertion et
de préparation
vers la sortie (PIPS)

120

places
de détention



LE CHANTIER



17 M€ TTC
Budget des travaux

19 mois
de chantier



6 851 h
d'insertion

LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme
15 000 places lancé en 2018 par
le ministère de la Justice, le concept
de SAS – Structure d'accompagnement
vers la sortie – se traduit désormais
concrètement. Il se distingue par
des caractéristiques architecturales
et fonctionnelles communes aux
quatorze nouvelles SAS du territoire
afin d'affirmer l'image d'une structure
de transition entre la vie carcérale
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). *« Elles ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »* *« Nous avons travaillé avec les juges d'application des peines pour définir le profil des personnes détenues à accueillir, pour qu'elles bénéficient d'un accompagnement vers un aménagement de peine, note Karine Le Reun, directrice de la SAS d'Avignon. C'est ce qui fait de la SAS un véritable sas vers la sortie. »*

Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports, et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent, contrairement aux anciens quartiers de préparation vers la sortie. Quand cela a été possible, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues.

Le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine. *« La proximité de l'hippodrome de Roberty, dont une partie des bâtiments est classée, nous a conduits à adapter le programme en supprimant la clôture périmétrique permettant initialement de délimiter le domaine pénitentiaire, fait remarquer Louis Delepaut, chef de projet à l'APIJ. L'intégration urbaine de la SAS d'Avignon est ainsi maximale. »* *« La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut constitue l'une des caractéristiques des SAS »,* indique par ailleurs Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général, et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre de surveillance par îlotage.

« La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut, constitue l'une des caractéristiques des SAS. »

Julie Panis, cheffe de projet à la Direction de la programmation et de la prospective, à l'APIJ

Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées. *« Nous donnerons la priorité aux personnes détenues qui risquent de connaître des freins à l'insertion, pour des raisons de santé ou de logement par exemple, analyse Karine Le Reun. Nous voulons leur donner des outils pour les ramener à la réalité de la vie en société. »*

Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en centre pénitentiaire, elles sont très souvent accompagnées dans leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues devraient pouvoir entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salle de convivialité, laverie...) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (PIPS, unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

L'agence Architecturestudio, forte de son expérience dans le domaine pénitentiaire, a conçu les Structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Valence, Avignon et Toulon, avec une ambition : que la valeur ajoutée de l'architecture serve les intentions propres aux SAS. Rencontre avec Alain Bretagnolle, architecte du projet.

←
La qualité de l'écriture architecturale se remarque notamment par la présence d'encoches vitrées à l'angle des principaux bâtiments.

« Nous considérons que l'architecture peut être un levier pour dédramatiser l'expérience carcérale et donner toutes ses chances de réussite au parcours pénitentiaire. »

Alain Bretagnolle, architecte, Architecturestudio

Comment avez-vous intégré la philosophie des SAS à votre projet architectural ?

Nous avons essayé d'apporter une réponse architecturale conforme à la philosophie des SAS, c'est-à-dire de nature à contribuer à la responsabilisation et à l'autonomisation des personnes détenues, avec pour objectif premier de renforcer l'efficacité de la peine et de maximiser les chances de réinsertion. Nous qui avons participé au programme « 4 000 B », dans les années 2000, axé sur le respect de la dignité des personnes incarcérées, nous sommes convaincus de la valeur ajoutée de l'architecture pour les accompagner sereinement vers la sortie de détention.

Nous considérons que l'architecture peut être un levier pour dédramatiser l'expérience carcérale et donner toutes ses chances de réussite au parcours pénitentiaire. En témoigne le soin que nous avons porté aux cours, aux circulations et aux espaces communs, que nous avons traités comme des espaces de liberté, de transition.

Quelle attention avez-vous portée à l'intégration de la SAS d'Avignon dans son environnement ?

Nous avons adapté notre projet aux caractéristiques périurbaines de ce site, situé sur la route de Carpentras et très proche à la fois du centre pénitentiaire et de l'hippodrome de Roberty. Nous avons donc



travaillé l'interface directe du bâtiment avec l'espace public, en soignant tout particulièrement sa façade urbaine, qui associe les petites façades des bâtiments, d'une part, avec la clôture de qualité urbaine, d'autre part, en créant une alternance de bardages et de clôtures métalliques sur une ligne horizontale située à 2,82 mètres de hauteur. La frise ainsi constituée est particulièrement aboutie, grâce à la présence de cette large fenêtre ouverte dans la façade du terrain de sport, qui crée une animation supplémentaire sur la voie et côté intérieur. Il en est de même de la couleur cuivrée des bardages, qui rappelle le brun-rouge des toitures du centre pénitentiaire voisin, et dont les nuances métallisées,

en fonction de la lumière, produisent une sorte de vibration.

Quelle est la spécificité du plan de masse de la SAS d'Avignon ?

Nous avons fait le choix d'une construction compacte, ponctuée d'espaces végétalisés, ce qui génère une densité équilibrée très intéressante. Nous sommes ainsi dans une échelle qui évoque une cité miniature, dont l'urbanité tient à la qualité des espaces et de l'écriture architecturale avec, par exemple, cette alternance des rythmes en façade, avec des fenêtres horizontales pour les hébergements, verticales pour les autres bâtiments ; ou encore la présence d'encoches vitrées à l'angle des principaux bâtiments.

↑
La porte d'entrée principale de la SAS.



↑ Les espaces collectifs se trouvent au centre de chaque unité d'hébergement.

→ Le choix du béton répond à la nécessité d'éviter la réverbération de la chaleur.

La place du végétal – et le rapport au vivant qu'elle véhicule – fait par ailleurs partie des éléments fondamentaux de notre projet. C'est un marqueur fort, qui nous a demandé beaucoup de travail sur le rapport entre végétal et minéral, notamment dans les cours, et sur le choix des essences.

En quoi le climat méditerranéen a-t-il influencé le projet ?

En cohérence avec ce climat particulier, l'architecture de la SAS réinterprète l'architecture moderne, elle-même inspirée des villes blanches du pourtour méditerranéen, avec une simplicité des volumes et le recours à une « mono-matière » qui permet de marquer les jeux d'ombre et de lumière.

Ce climat nous a aussi incités à privilégier des espaces et des circulations à l'air libre, tout en veillant à ce qu'ils soient abrités du soleil par des auvents en béton. Le choix de ce matériau, à l'inverse du métal, répond à la nécessité d'éviter la réverbération de la chaleur. Il en va de même pour les façades, qui sont isolées par l'extérieur et dont les apports solaires directs sur les baies sont contrôlés par des cadres pare-soleil qui amènent une touche colorée aux hébergements. Nous avons aussi suivi les conclusions des études de simulations thermiques dynamiques menées par le bureau d'études BETEG pour garantir le confort d'été en assurant la surventilation des cellules.





Quelles ont été vos priorités en matière d'agencement des unités d'hébergement et des cellules ?

Le travail que nous avons mené sur la cinétique des couloirs, qui ne sont pas parallèles, permet de disposer d'un espace dilaté au centre des unités d'hébergement, là où se trouvent les espaces collectifs ; ainsi, quand on se déplace dans les couloirs, qui sont percés de fenêtres aux deux extrémités, la perception de l'espace varie selon le sens de circulation. Cette géométrie cinétique répond par ailleurs à la gestion des flux de circulation.

Dans les cellules, nous avons opté pour une stratégie esthétique d'une certaine sobriété, pour faciliter l'appropriation des lieux par les personnes détenues. Nous avons aussi été attentifs à l'éclairage, avec une multiplication des sources de lumière artificielle et la présence d'une fenêtre horizontale qui offre un balayage visuel maximal, avec pour certaines cellules une vue sur le mont Ventoux à l'est. ■

←↑
La lumière naturelle est très présente, qu'il s'agisse des espaces dédiés aux personnels (ci-dessus) ou ceux pour les personnes détenues, comme les parloirs (ci-contre).



UN CHANTIER MÉTICULEUX

S'inscrivant dans un planning ambitieux, le chantier de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Avignon a malgré tout respecté les exigences élevées fixées par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage en matière de qualité d'exécution.

Très élaboré, le dessin de la clôture urbaine, qui marque l'identité architecturale de la SAS d'Avignon, a exigé rigueur et précision de la part des équipes de construction. Pour cette clôture, il a fallu trouver le bon équilibre entre les matériaux et satisfaire ainsi les impératifs de sécurité et d'esthétique. « *La hauteur du soubassement en béton a été augmentée à 70 centimètres, à la demande de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), indique Louis Delepaut, chef de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ; la partie supérieure composée de bardage métallique a également été modifiée pour la rendre plus résistante, tant dans sa partie pleine que dans sa partie supérieure, plus transparente.*

Le groupement a mené un gros travail de conception sur le sujet, et le résultat fait aujourd'hui l'unanimité. » Côté route de Carpentras, la clôture urbaine est, elle aussi, très élaborée, avec sa succession de pleins et de vides ; au sud, enfin, l'entrée de la SAS cache, derrière la sobriété de sa forme cubique, une structure complexe. « *Pour réaliser ce porte-à-faux, qui est tenu par le haut du bâtiment, décrypte Damien Toussaint, directeur de travaux pour l'entreprise Léon Grosse, nous avons dû faire un étalement particulier, qu'on a laissé sur place jusqu'à la fin de la construction du bâtiment. »*

Un phasage très technique

À l'intérieur de l'enceinte, les travaux se sont déroulés sans difficulté

←
L'interface du bâtiment avec l'espace public alterne des petites façades et la clôture urbaine.



↑ La clôture urbaine marque l'identité architecturale de la SAS d'Avignon.

particulière, si ce n'est les délais à respecter, dans un contexte marqué d'abord par la crise sanitaire, ensuite par les pénuries de matériaux. « Nous avons notifié le marché précisément au moment du déclenchement du premier confinement, mi-mars 2020, se souvient Louis Delepaut. Nous avons alors quelques craintes, mais finalement tout le monde s'est mobilisé et très vite adapté, si bien que nous avons respecté toutes les échéances des phases d'études, grâce à de nombreuses réunions thématiques qui ont pu être organisées en visioconférence. » « Dans le pénitencier, la complexité technique et la nécessité d'avoir le temps de procéder à des essais imposent d'être bien organisé et de phaser les travaux pour être en mesure de libérer en priorité les

espaces techniques, souligne Damien Toussaint. À Avignon, nous avons donc commencé par le bâtiment D, celui des hébergements, qui concentre le plus gros volume d'équipements techniques. » Le bâtiment C, qui sert de relais aux informations techniques des hébergements, et le bâtiment A, véritable cerveau de l'intelligence technique de la SAS, ont été construits ensuite. Démarrées en juin 2021, les opérations de terrassement et de fondation ont réservé une surprise aux équipes de chantier, qui ont vu émerger une cinquantaine de casques, vestiges de l'histoire du terrain qui a abrité des locaux militaires dans le passé. « Ils étaient amassés dans une fosse que nous avons comblée, précise Damien Toussaint, puis nous avons renforcé



le sol sous l'actuel bâtiment B. » Une fois cette anomalie géotechnique rectifiée, la construction est allée bon train. L'entreprise Léon Grosse a fait le choix de couler sur place l'essentiel des bétons, à l'exception des cabines sanitaires des cellules et de leurs gaines techniques, préfabriquées en Bretagne.

Contrôle et tests

La qualité d'exécution étant soumise à différentes phases de test, le groupement a respecté le cahier des charges fixé, notamment pour la réalisation de la porte d'entrée principale (PEP) et des cellules. « L'agencement de la PEP a été présenté à la DAP, en présence de son ergonome, en phase gros œuvre, rappelle Louis Delepaut. L'enjeu était alors de bien positionner

« Dans le pénitencier, la complexité technique et la nécessité d'avoir le temps de procéder à des essais imposent d'être bien organisé et de phaser les travaux pour être en mesure de libérer en priorité les espaces techniques. »

Damien Toussaint, directeur de travaux, Léon Grosse

↑ Pour réaliser le porte-à-faux de l'entrée de la SAS, un étaielement particulier est resté en place jusqu'à la fin de la construction du bâtiment.

les montants des châssis pour dégager au maximum la vue des agents sur les différents espaces à surveiller en vision directe. » À la fin du gros œuvre, une nouvelle visite de contrôle a eu lieu, toujours supervisée par l'ergonome de la DAP, pour vérifier la cohérence de l'aménagement du mobilier et des écrans.

En ce qui concerne les cellules, un premier de série, comprenant tous les éléments intérieurs de la cellule, la fenêtre et une partie de la façade extérieure, a été soumis à la validation de la DAP, puis ajusté avant d'être déployé sur site. Les dimensions et

« L'agencement de la PEP a été présenté à la DAP, en présence de son ergonome, en phase gros œuvre. L'enjeu était alors de bien positionner les montants des châssis pour dégager au maximum la vue des agents sur les différents espaces à surveiller en vision directe. »

Louis Delepaut, cheffe de projet à l'APIJ

la composition des tableaux de baie des fenêtres des cellules ont d'ailleurs fait l'objet de calculs très précis pour améliorer l'isolation et éliminer les ponts thermiques. Plus largement, des études de simulations thermiques dynamiques ont été menées pour garantir le confort d'été dans l'établissement, sans avoir besoin de recourir à une solution active de type climatisation.

Anticipation et réactivité

Au-delà de ces étapes de vérification, classiques sur les chantiers pénitentiaires, le contexte géopolitique a contraint le groupement à prendre des précautions supplémentaires pour tenir les délais de construction de la SAS. En matière de livraison de matériel, à part certaines portes et mobiliers confectionnés par la RIEP (voir encadré page 26), l'entreprise a réussi à bien anticiper ses commandes pour ne pas être retardée par les pénuries liées entre autres à la guerre en Ukraine.

Moins évidentes à prévoir, les difficultés rencontrées avec les concessionnaires des réseaux d'électricité et d'eau ont compliqué le quotidien des équipes de terrain sur les derniers mois de l'opération : « Le site a été raccordé au réseau d'Enedis en décembre 2022 au lieu du mois de mai, comme prévu initialement, regrette Louis Delepaut. Le branchement au réseau d'eau a aussi été retardé, puisqu'il n'a été effectif qu'en février 2023, avec tous les impacts que cela implique en termes de mise en œuvre des équipements et d'essais. »



Les équipes ont enfin dû intégrer de nombreuses modifications de programme au cours de l'opération, exigeant de leur part vigilance et réactivité. « Au titre des nombreuses missions que nous lui confions, notre AMO a fait un très gros travail pour analyser la pertinence technique et financière des solutions proposées par le groupement, pour satisfaire aux demandes de la DAP, salue Louis Delepaut. De manière générale, ce travail d'analyse est indispensable sur les opérations que nous menons, notamment pour optimiser l'usage de l'argent public. » ■

↑
Les zones plantées représentent une part importante des surfaces extérieures.



LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

Située sur la commune du Pontet, à six kilomètres au nord-est d'Avignon, la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Avignon dépend administrativement du centre pénitentiaire voisin. Conçu pour accueillir des personnes condamnées dont la peine – ou le reliquat de peine – est inférieure ou égale à deux ans, l'établissement appliquera la doctrine des SAS édictée par la Chancellerie.

←
Le terrain de sport complète la panoplie des activités proposées au sein de l'établissement.

À SAVOIR La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour mission de contribuer à l'insertion des personnes détenues, ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. C'est, par exemple, dans les ateliers de la RIEP qu'ont été fabriqués le mobilier de toutes les SAS ainsi que les portes des cellules.

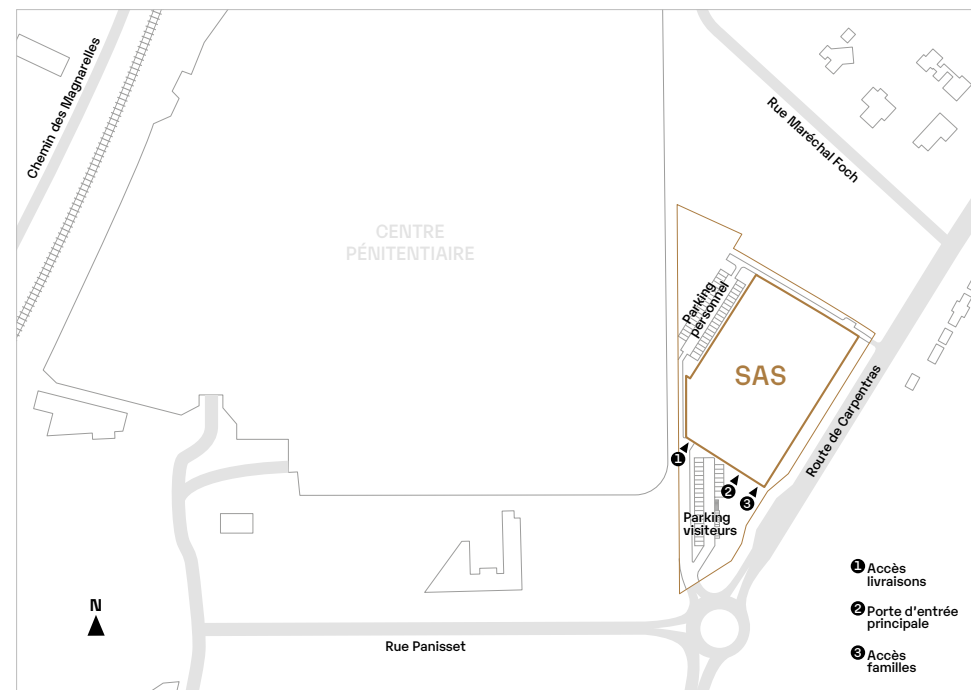
Dès l'arrivée sur le parvis de la SAS, depuis la route de Carpentras, le contraste avec le centre pénitentiaire est saisissant : pas de mur d'enceinte, pas de concertinas, pas de filin anti-hélicoptère... Si la SAS est bien sûr équipée d'un réseau performant de caméras et d'alarmes, c'est un système de sûreté passive qui domine. « *Même si la sécurité reste présente, la priorité est ici donnée à la préparation à la sortie* », note d'emblée Karine Le Reun, directrice de la SAS d'Avignon. Une fois franchie la porte d'entrée principale (PEP), dissimulée sous le porte-à-faux qui marque l'entrée de la SAS, et son contrôle d'identité et de sécurité, l'aménagement intérieur des lieux atteste de cette ambition axée sur la réinsertion.

Travailler le lien dedans/dehors

« *Apaisante* », selon les termes de la directrice, la présence de la végétation accompagne les pas des visiteurs dans la zone hors détention, quand ils traversent le patio planté d'arbres qui dessert les parloirs, ainsi que ceux des personnes condamnées, quand elles se déplacent dans l'établissement, pour aller du bâtiment des hébergements, calé au fond de la parcelle, à celui de la plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS), en passant par la salle de convivialité commune, au cœur de la SAS, dont les fenêtres donnent, d'un côté sur la grande cour de promenade, également végétalisée et dotée d'un potager, de l'autre sur le terrain de sport, en pelouse synthétique. « *Toutes les circulations sont bordées de végétation*, insiste Louis Delepaut, chef de projet à l'APIJ. *On a toujours en fond de scène de la végétation, qui est plantée selon le principe des pas japonais, pour limiter l'impression de linéarité.* »

« En SAS, les personnes détenues bénéficient vraiment d'une prise en charge renforcée, avec quatre CPIP pour 120 personnes détenues, ainsi que de meilleures conditions de détention. »

Karine Le Reun, directrice de la SAS d'Avignon



Présente également dans les zones neutres, au pied des bâtiments, et au loin quand on regarde par les fenêtres, cette végétation contribue à changer le rapport entre le dedans et le dehors, conformément à la doctrine voulue par la Chancellerie. « *Dans l'esprit de cette doctrine, nous voulons travailler avec le SPIP [service pénitentiaire d'insertion et de probation] sur le lien dedans/dehors, en nouant des partenariats*, informe Karine Le Reun. *Le vivier d'associations et de partenaires est très riche dans le Vaucluse ; nous allons en profiter.* » Banque alimentaire, chantiers d'insertion, Éducation nationale, Pôle emploi, les pistes sont déjà nombreuses. Les projets qui seront montés permettront d'utiliser les vastes locaux de la PIPS, mais aussi de prévoir des sorties à l'extérieur de la SAS, grâce notamment au véhicule qui sera mis à la disposition des surveillants pour accompagner en ville les personnes détenues, pour un rendez-vous professionnel, médical, voire une activité sportive.

Déployée sur un étage et demi, la PIPS, principal levier de la préparation à la sortie, offre une grande diversité d'espaces, très lumineux et propices à de nombreux usages : bibliothèque, salle informatique, salle de culte, salle de sport, locaux

↑
La SAS d'Avignon est implantée sur la commune du Pontet, à proximité immédiate du centre pénitentiaire dont elle dépend administrativement.



↑ Chaque unité d'hébergement comporte une cellule adaptée aux personnes à mobilité réduite.

d'audience pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), salles d'activités modulables. On trouve également à Avignon une très grande salle conçue pour des formations professionnelles autour des métiers de la cuisine.

Des personnels motivés

Avec un adjoint, sept gradés, 34 surveillants, un moniteur de sport, deux personnels administratifs, quatre CPIP et une assistante sociale pour mener à bien ce projet, Karine Le Reun compte sur un personnel convaincu par la philosophie des SAS. *« Nous recherchons des surveillants prêts à faire évoluer leur manière de voir leur travail, qui sera différent de celui pratiqué en maison d'arrêt, souligne la directrice. Il faut qu'ils soient à l'aise avec les outils informatiques, force de proposition et acteurs dans la prise en charge des personnes détenues. »* La possibilité – qui ne sera pas forcément systématique – de mettre en place un régime de détention aux portes ouvertes transforme considérablement la fiche de poste des surveillants, qui seront soulagés de leurs missions classiques de surveillance et d'accompagnement, au profit d'une pratique par îlotage. *« Le profil du "surveillant acteur", tel qu'il est décrit*



↑ La PIPS abrite une vaste salle dédiée aux formations professionnelles autour des métiers de la cuisine.

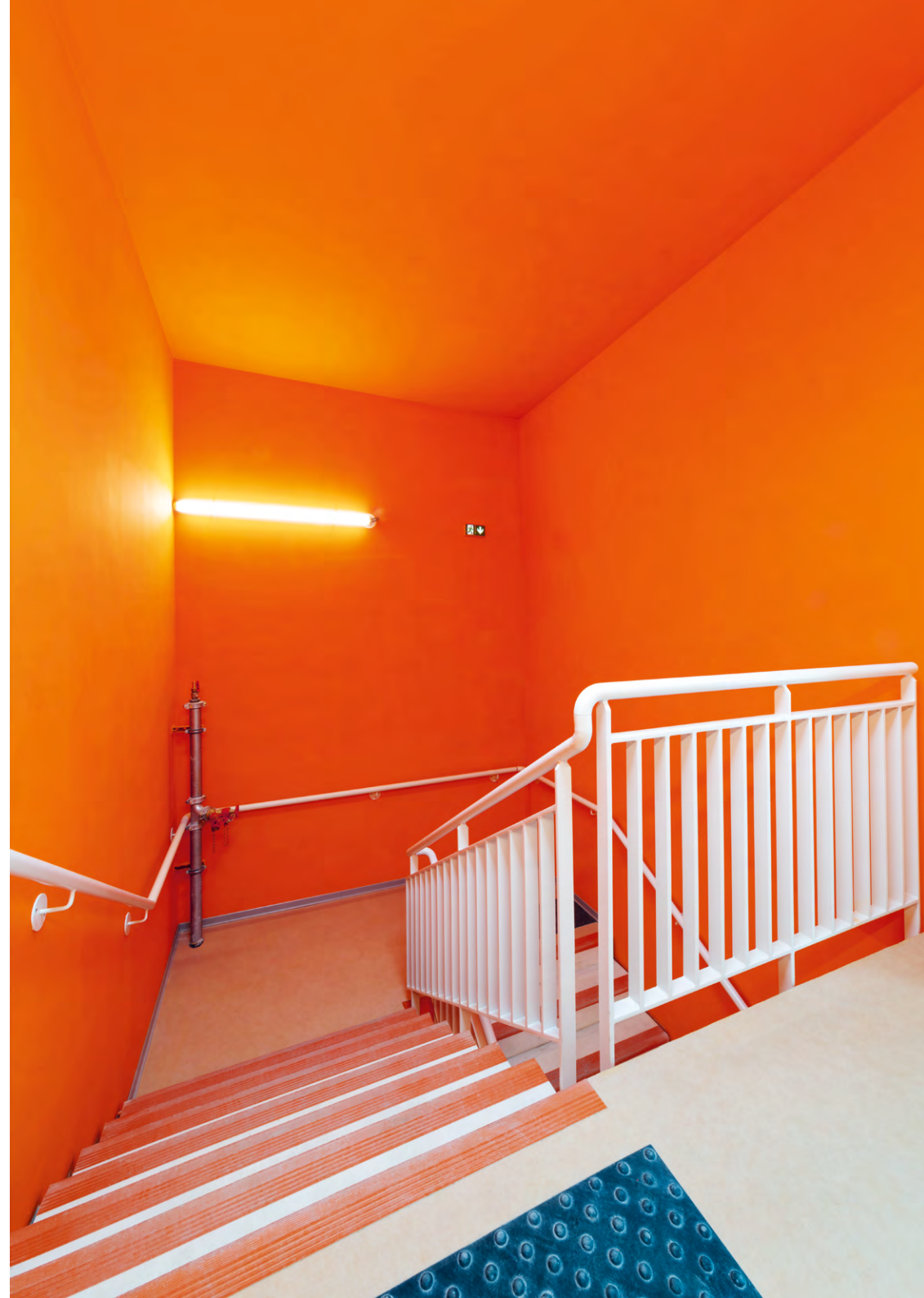
par la charte du 19 avril 2021, prend tout son sens en SAS », juge Karine Le Reun. Davantage dans la pédagogie et la communication, « les surveillants pourront, à l'aide d'un panel de mesures infra-disciplinaires, avoir un rôle dans les alternatives à la commission de discipline en cas d'incident », poursuit-elle. Comme dans toutes les SAS, les surveillants et les CPIP, qui seront amenés à travailler main dans la main, pourront profiter d'espaces de rencontre et de convivialité au sein du bâtiment de l'administration, avec notamment l'accès à un patio à l'abri des regards et bien aménagé. À Avignon, en concertation avec le SPIP, la direction a prévu une phase d'accueil de deux semaines pour gérer l'arrivée des personnes détenues, par groupe de douze, et bâtir avec elles un socle commun de règles et d'habitudes. À l'issue de cette phase, et à la suite d'une commission pluridisciplinaire unique d'accueil, un projet individuel sera établi en fonction des besoins de chacun. « Nous travaillons avec le SPIP sur un contrat d'engagement réciproque entre les personnes détenues et l'administration, fait savoir Karine Le Reun. En SAS, les personnes détenues bénéficient vraiment d'une prise en charge renforcée, avec quatre CPIP pour

→
Les murs colorés
concourent
à la qualité
architecturale
du bâtiment.

120 personnes détenues, ainsi que de meilleures conditions de détention. »

Des hébergements de qualité

Ces conditions sont garanties non seulement par la qualité des espaces extérieurs et des équipements collectifs dédiés aux activités, mais aussi par la configuration des quatre unités d'hébergement, comprenant chacune 30 places, soit 23 cellules individuelles, trois doubles et une réservée aux personnes à mobilité réduite. Dessinées sur le même modèle, elles disposent toutes d'un bloc sanitaire, doté d'une douche et de toilettes, lequel est isolé du coin chambre par une paroi courbe. Un mur bleu, assorti à la faïence de la douche, donne une touche de couleur à l'ameublement très sobre, réalisé par la RIEP (voir encadré page 26). Une large fenêtre, avec des rideaux, laisse entrer la lumière naturelle dans la cellule. Tout en longueur, les unités d'hébergement, dont les extrémités sont percées de fenêtres, s'ouvrent en leur centre sur un espace plus large et très lumineux, où est installée une salle commune pour cuisiner et prendre des repas. *« L'organisation de la journée-type de détention ne prévoira pas forcément la distribution du repas en cellule, prévient Karine Le Reun. La nourriture sera distribuée dans les unités d'hébergement et les personnes détenues pourront choisir de prendre leur repas dans leur cellule ou dans l'espace collectif de leur unité. »* Une possibilité conforme à la philosophie des SAS, basée sur la responsabilisation et l'autonomisation. ■



Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

David Barjon

Coordination

Marion Moraes,

responsable communication

Ont participé au sein de l'APIJ

Tuan Lê Minh,

directeur opérationnel

Louis Delepaut,

chef de projet

Julie Panis,

cheffe de projet à la

Direction de la programmation

et de la prospective

Rédaction

et réalisation graphique

Farénis

Portraits et plan

Gaëlle Bouché

Photographies

Thierry Seldubuisson

Léon Grosse

Impression

IDMM

Mai 2023

Remerciements

À la direction de l'administration
pénitentiaire

Karine Le Reun,

directrice de la SAS d'Avignon

Alain Bretagnolle,

architecte, Architecturestudio

Damien Toussaint,

directeur de travaux, Léon Grosse

Sarah Fabre,

chargée d'opération, SETEC

Organisation

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE